



**Association PCK – PaloCass’s KitChen**  
Association Loi 1901 - W131010277 - SIRET 815 129 572 00013 - Code APE 8559A  
**200 impasse de Branonas – 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE**  
Téléphone : 07 76 69 64 70 – Télécopie : 08 97 50 78 80  
[asso.pck@palocassskitchen.fr](mailto:asso.pck@palocassskitchen.fr) – [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr)

## CONTRAT D’ADHÉSION

### au réseau thérapeutique « Adopte Le Bien-Être »

**Document à retourner complété, paraphé, daté et signé avec le règlement à :**

Association PCK PaloCass’s KitChen  
200 impasse Branonas  
13 860 PEYROLLES-EN-PCE

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nom et prénom :

Société / Association :

Adresse :

Code postale et ville :

Portable :

E-mail :

Site internet :

Facebook :

Votre activité professionnelle + secteur d’activités :

.....  
.....  
.....

N° de SIRET :

⇒ Joindre la copie de votre extrait K.BIS ou pour les associations, vos statuts et votre fiche d’identification INSEE en cours de validité

#### Assurance en responsabilité civile et professionnelle

Nom de votre compagnie :

N° de contrat :

Date de fin de validité :

⇒ Joindre la copie de votre RCP en cours de validité.

Etes-vous VDI ?

Oui

Non

⇒ Si oui, joindre une attestation de votre employeur datant de moins de 3 mois.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat, nominatif et incessible, porte adhésion de la personne ci-dessus désignée (le **PARTENAIRE**) aux conditions particulières et aux présentes conditions générales.

L'adhésion permet au **PARTENAIRE**, à l'exclusion de toute autre personne, le droit d'accès aux prestations proposées par le réseau thérapeutique « Adopte Le Bien-Être », selon les conditions et modalités décrites ci-après.

Les présentes conditions générales constituent, avec les tarifs et la charte de qualité, le cadre de la relation contractuelle, à l'exclusion de tout autre document.

Le **PARTENAIRE** reconnaît avoir été informé, pour en avoir pris connaissance, de l'ensemble de ces conditions et des tarifs, et ce préalablement à toute signature.

### 2. LE CONCEPT « ADOPTE LE BIEN-ÊTRE »

Le réseau thérapeutique « Adopte Le Bien-Être » a été fondé par l'Association PCK Palocass's Kitchen pour réunir des thérapeutes, des professionnels de santé et des intervenants du Bien-Être et faire bénéficier aux adhérentes de l'Association et du Centre des Thérapies de Soi « Adopte Le Bien-Être » de conditions exceptionnelles au sein de groupement de professionnels tout en faisant sa promotion commerciale.

### 3. PRESTATIONS PROPOSÉES

En adhérant au réseau thérapeutique « Adopte le Bien-Être » de l'Association PCK, le **PARTENAIRE** :

- intègre un réseau de thérapeutes, de professionnels de santé et d'intervenants du Bien-Être répondant à des critères de qualité relatifs au Bien-Être,
- bénéficie d'un système de communication large et étant la propriété du réseau thérapeutique « Adopte le Bien-Être » afin de faire sa promotion professionnelle,
- développe sa propre activité professionnelle au sein du Centre des Thérapies de Soi « Adopte le Bien-Être » implanté sur le Pole d'activités d'Aix Les Milles avec des conditions tarifaires particulières ou dans ses propres locaux, en accordant des conditions commerciales avantageuses aux adhérentes au dit Centre des Thérapies de Soi « Adopte le Bien-Être » et / ou des adhérentes de l'Association PCK Palocass's Kitchen.
- a la possibilité de participer à des salons professionnels et autres manifestations à des tarifs préférentiels fixés par des bulletins d'inscription et distinguant les PARTENAIRES adhérents au réseau par l'indication d'un logo du réseau sur toute la communication,
- peut louer un espace privatif au sein du Centre des Thérapies de Soi « Adopte le Bien-Être » selon des conditions avantageuses relatives à une convention donnant lieu à un autre document.

A l'issue de l'adhésion du **PARTENAIRE**, si et seulement s'il répond à tous les critères, il se verra remettre une attestation à apposer dans son local pour indiquer à ses patients et/ou clients son appartenance au réseau thérapeutique « Adopte le Bien-Être ».

Lors de sa visite, le patient et/ou le client devra vous fournir un justificatif en cours de validité de son adhésion au Centre des Thérapies de « Adopte le Bien-Être ».; En contre-partie, le **PARTENAIRE** devra appliquer au patient et/ou le client, les conditions préalablement indiquées dans ce présent contrat.

### 4. DUREE DE L'ADHESION

A compter de la signature de ce présent contrat, le **PARTENAIRE** est affilié au réseau thérapeutique « Adopte le Bien-Être » pour une durée effective de douze (12) mois.

La reconduction de ce présent contrat se fera après règlement d'une nouvelle adhésion annuelle.

Sans reconduction de la part du **PARTENAIRE**, il ne pourra prétendre aux avantages cités dans l'Article 3 (et notamment aux tarifs préférentiels sur les sous-locations ou salons professionnels) et ces publications dans les réseaux sociaux et autres moyens de communication ne seront plus publiées ultérieurement et resteront stockées dans le cadre d'Archives.

## 5. CONDITIONS DE DIFFUSION

Si le **PARTENAIRE** n'a pas de site Internet ou qu'il manque de temps pour actualiser son activité professionnelle via le net, l'Association PCK Palocass's KitChen met à votre disposition son réseau d'abonnés et d'adhérents afin qu'il puisse poursuivre sa communication au travers de son site [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr) et de ses réseaux sociaux propres à l'Association PCK PaloCass's KitChen ainsi que du site [www.adoptelebienetre.fr](http://www.adoptelebienetre.fr), reprenant les activités du Centre des thérapies de Soi « Adopte Le Bien-Être »

Il est rappelé au **PARTENAIRE** que les sites [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr) et [www.adoptelebienetre.fr](http://www.adoptelebienetre.fr) ne sont pas des vitrines virtuelles marchandes ; Ainsi, il ne peut en aucun cas, supporter la commercialisation de vos produits.

**Afin de bénéficier d'un maximum de publications d'articles par an** (soit 1 par mois sur les 12 mois de son adhésion), **il sera demandé au PARTENAIRE de fournir son article et ses illustrations avant le 25 de chaque mois, pour une diffusion le 1<sup>er</sup> dimanche du mois suivant.**

### Seront acceptés :

- **Présentation d'un thérapeute ou d'un intervenant du Bien-être avec descriptif complet de son activité professionnelle,**
- **Article sur un sujet à développer ou donnant lieu à des réflexions relatif au Bien-Être (thérapies douces, méthodes de relaxation, initiation à des thérapies...),**
- **Article sur des sujets d'actualité (recrudescence du végétarisme en France, incidence de certains aliments, bienfaits de certaines thérapies douces...)**
- ...

**Tout article soumis à la publication sera préalablement vérifié par l'Association PCK avant sa diffusion.**

### Votre participation aux frais comprend :

- L'intégration au fichier des professionnels adhérents du concept « Adopte le Bien-Être » avec diffusion sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'Association,
- La publication de vos articles et/ou photos tels que vous les avez transmis à l'Association en format Word : aucune modification n'y sera apportée sauf si vous en faites la demande par écrit,
- Le contenu de chaque article reste sous la responsabilité du **PARTENAIRE** tant qu'il ne revêt ni un caractère religieux, ni politique. Dans ce cas, l'article ne sera pas publié et donnera lieu à un refus immédiat de publication de l'ensemble des articles soumis.
- La publication sur l'ensemble des réseaux sociaux de l'Association PCK (*Facebook, Twitter, Google+, Viadeo, LinkedIn*).
- Pour chaque article, sera inséré votre photo (*à fournir*), vos coordonnées (*adresse complète, téléphone, mail, site internet, lien facebook éventuellement*), votre profession (*spécificités*).

### Les articles soumis à la publication ne doivent pas être un plagiat d'autres articles

**IMPORTANT** : L'Association PCK PaloCass's KitChen s'engage à ne pas transmettre vos publications à des organismes commerciaux ou autres, et à ne pas exploiter le contenu de vos articles pour des fins autres que celles énoncées ci-dessus.

Dès réception de votre dossier, l'Association PCK PaloCass's KitChen vous en informera par mail et vous demandera de lui envoyer à l'adresse [palocassskitchen@gmail.com](mailto:palocassskitchen@gmail.com), les articles en format Word et les photos à joindre en format .jpeg ou .png (*pas de .pdf*).

Dès lors, votre(vos) article(s) seront publiés à la date demandée via les sites [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr) et [www.adoptelebienetre.fr](http://www.adoptelebienetre.fr) et 15 jours après sur Facebook via la page [www.facebook.com/adoptelebienetre](http://www.facebook.com/adoptelebienetre) puis sur les autres réseaux sociaux.

## 6. CAS PARTICULIERS DE LA SOUS-LOCATION D'ESPACES PRIVATIFS

L'adhérent a la possibilité de sous-louer des espaces privés à des conditions tarifaires privilégiées donnant lieu à un autre contrat nominatif et incessible.



## Association PCK – PaloCass's KitChen

Association Loi 1901 - W131010277 - SIRET 815 129 572 00013 - Code APE 8559A

200 impasse de Branonas – 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE

Téléphone : 07 76 69 64 70 – Télécopie : 08 97 50 78 80

[asso.pck@palocassskitchen.fr](mailto:asso.pck@palocassskitchen.fr) – [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr)

A titre indicatif, le Centre des Thérapies de Soi « Adopte le Bien-être » met à la disposition des adhérents au réseau thérapeutique, les espaces suivants :

- **Bureau n°1** de 12.5 m<sup>2</sup> aménagé avec un bureau, un fauteuil avec ouverture sur la rue, pour des consultations tout public,
- **Bureau n°2** de 10 m<sup>2</sup>, dit « aveugle » (sans fenêtre) équipé d'une table de soins, destiné à des prestations de massages et soins de bien-être.
- **Salle** de 72,5 m<sup>2</sup> réservé aux formations, stages, initiations, conférences...

**IMPORTANT** : Pour les personnes ayant adhéré au réseau thérapeutique « **Adopte le Bien-Être** » de l'Association PCK Palocass's Kitchen et bénéficiant des conditions particulières relatives à la sous-location d'espaces privatifs, elles se verront appliquer les tarifs « **non-adhérents** » dès lors que leur adhésion à l'Association PCK aura atteint sa date d'échéance, sauf si l'adhérent régularise son adhésion avant cette date, par le paiement de sa cotisation à l'association avec la fourniture des documents en cours de validité.

## CONDITIONS TARIFAIRES

### TARIF UNIQUE\*

<u>Conditions</u>	<u>Prix</u>	<u>Quantité</u>	<u>Sous-total</u>
Cotisation annuelle à l'Association PCK --- OBLIGATOIRE ---	20 €	1	20 €
Participation aux frais : <ul style="list-style-type: none"><li>• Droit à 12 publications d'articles annuelles selon les conditions de l'Article 5</li><li>• Promotion de son activité professionnelle : relais sur différents réseaux sociaux</li><li>• ...</li></ul>	80 €	1	80 €
Prix applicables en 2017		<b><u>TOTAL</u></b>	<b>100 €</b>

*\*Tarif Unique applicable aux adhérents du réseau thérapeutique sans distinction d'activité professionnelle*

## CONDITIONS APPLICABLES AUX ADHERENTES

Remise de ..... % ou déduction de ..... €

sur quel type de prestation :

.....

.....



## Association PCK – PaloCass's KitChen

Association Loi 1901 - W131010277 - SIRET 815 129 572 00013 - Code APE 8559A

200 impasse de Branonas – 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE

Téléphone : 07 76 69 64 70 – Télécopie : 08 97 50 78 80

[asso.pck@palocassskitchen.fr](mailto:asso.pck@palocassskitchen.fr) – [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr)

# Charte de qualité



« **ADOPTÉ LE BIEN-ÊTRE** » est un réseau de thérapeutes, de professionnels de santé et d'intervenants du Bien-Être référencés par l'Association PCK PaloCass's KitChen pour répondre à des critères de qualité notamment en matière de leurs prestations professionnelles et des produits fournis au public.



### Les missions du réseau « ADOPTÉ LE BIEN-ÊTRE » sont les suivantes :

- ✓ Exercer son activité professionnelle en conformité avec la législation française des entreprises et le droit fiscal,
- ✓ Assurer son activité professionnelle par un contrat adapté, couvrant l'ensemble des risques liés aux prestations proposées (*souscription d'une responsabilité civile professionnelle*),
- ✓ Être dans un esprit de transmission de son savoir pour répondre de façon adaptée aux besoins du public en matière de bien-être,
- ✓ Appliquer rigoureusement les conditions commerciales indiquées dans le bulletin d'adhésion remis à l'Association PCK,
- ✓ Respecter les règles de dignité, d'écoute et de bienveillance, sans distinction d'âge, de morphologie, de handicap ou d'appartenance ethnique, sociale, religieuse ou culturelle.
- ✓ Exercer son art, sa thérapie, son activité avec modestie et authenticité,
- ✓ Utiliser un matériel adapté, de bonne qualité, propre et en bon état pour les partenaires du réseau travaillant en cabinet ou à domicile.
- ✓ Commercialiser des produits conformes aux normes françaises, en indiquer les bonnes conditions d'utilisation et en assurer le Service Après-Vente, si nécessaire.
- ✓ Être à jour de son adhésion à l'Association PCK PaloCass's KitChen,

***Aucun membre du réseau ne devra établir de liens directs avec un client et notamment s'il s'agit d'un client d'un autre membre sans son accord préalable.***



**Les membres du réseau s'engagent à exercer leur métier avec honnêteté, en respectant cette charte durant la durée de leur adhésion au réseau « ADOPTÉ LE BIEN-ÊTRE ».**

*Liste non exhaustive*



**Association PCK – PaloCass’s KitChen**

Association Loi 1901 - W131010277 - SIRET 815 129 572 00013 - Code APE 8559A

**200 impasse de Branonas – 13860 PEYROLLES-EN-PROVENCE**

**Téléphone : 07 76 69 64 70 – Télécopie : 08 97 50 78 80**

[asso.pck@palocassskitchen.fr](mailto:asso.pck@palocassskitchen.fr) – [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr)

## ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Je soussigné (e) .....

certifie avoir pris connaissance et lu, **les conditions générales, les conditions tarifaires et la charte de qualité** relative à son adhésion au réseau thérapeutique « Adopte le Bien-Être » représenté par l'Association PCK PaloCass's KitChen,

et m'engage à fournir **OBLIGATOIREMENT** :

**1 - Le dossier d'adhésion complété, paraphé et signé**

**2 - L'attestation d'assurance associative ou professionnelle en cours de validité**

**3 - L'inscription URSSAF, INSEE, SIREN, SIRET ou KBIS ou Association**

**4 – Le règlement de 100 € (cent euros) en espèces ou en chèque à l'ordre de l'Association PCK PaloCass's KitChen**

En adhérant à l'Association PCK PaloCass's KitChen, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition sur [www.palocassskitchen.fr](http://www.palocassskitchen.fr)

Le...../...../..... à .....

**SIGNATURE (+ tampon)**

Précédé de la mention « Lu & Approuvé »